**CONSEIL MUNICIPAL DE CORTEVAIX**

**Compte-rendu de séance**

**Jeudi 29 octobre 2020**

|  |
| --- |
| **Présents** : Ghislaine ALLEX, Aymar de CAMAS, Martine COURTOIS, Joffrey GALLAND, Evelyne HEITZMANN, Dominique LANZA, Ludovic LEGUA-HARDEL, Noé MERCIER, Marcel MONTEL, Claude RANQUE.  **Absents excusés :** Laëtitia FERNANDEZ pouvoir donné à Ghislaine ALLEX,  **Secrétaire de séance** : Ludovic LEGUA-HARDEL |

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 18 h 00 sous la présidence de M. Aymar de CAMAS, Maire.

**Informations :**

1. M. de CAMAS informe les conseillers que la délibération relative à la commission de vérification des listes électorales est retirée. En effet, le choix définitif des membres de cette instance est arrêté par la Préfecture et non par le Conseil Municipal. Il s’agissait donc de désigner seulement des candidats pressentis par l’assemblée.
2. Les membres du conseil sont informés de l’effondrement du mur d’enceinte de la Cure sur un linéaire de 8 à 10 mètres environ. Une déclaration complète auprès de l’assureur a été réalisée. La mairie est en attente d’une réponse sur une éventuelle prise en charge du sinistre. Par soucis d’économie, les pierres ont été triées et pourront être remployées lors de la réparation de l’ouvrage (gain d’environ 2.000 €). Un devis est en cours d’établissement.
3. M. le Maire indique qu’il a été contraint de prendre un arrêté concernant la chute imminente d’une branche sur la rue des Tilleuls qui a été barrée à cette occasion. Un élagueur est intervenu pour un débours de 300 €. M. de CAMAS adresse ses remerciements aux personnes qui sont venus prêter main forte.
4. En ce qui concerne la sous-commission cimetière, il a été suggéré la plantation de deux ou trois arbres, la pose d’un panneau d’affichage à l’entrée, la mise à jour du plan de composition des tombes, l’établissement d’une liste des concessions à l’état d’abandon et l’installation d’une grille d’évacuation sous le point d’eau. L’ensemble des équipements feront l’objet d’au moins trois devis.

Pour ce qui est de la sous-commission voiries, il est envisagé de récupérer une carte afin de répertorier les différentes voies de la commune et de distinguer leur domanialité. M. QUINARD a collecté différents éléments qui permettront à la sous-commission de commencer son travail de fonds. Parallèlement, M. RANQUE a lancé un recensement des travaux de réfection au titre de l’année 2021. A priori, aucune intervention ne sera nécessaire à part la traversée de la rue des Tilleuls. Par ailleurs, il a été demandé de revoir le balisage des chemins de randonnées sur la commune. Enfin, la sous-commission doit étudier l’entretien de ces sentiers.

* Mme ALLEX souhaite connaître les emplacements ainsi que le type d’arbres prévus. Elle ne voudrait pas que cela empiète sur d’éventuelles sépultures.

M. de CAMAS répond que les emplacements ne sont pas encore fixés et qu’il s’agira de variétés arbustives. M. MONTEL ajoute que l’objectif est de décorer un peu le cimetière, notamment le jardin du souvenir.

1. La commission bâtiments qui s’est réunie une première fois, doit prendre contact avec les locataires des logements communaux. L’objectif est de dresser la liste des travaux urgents à réaliser. La même démarche sera engagée pour le reste des bâtiments de la collectivité.
2. L’assemblée communautaire s’étant réunie récemment, M. le Maire indique que l’ensemble des rapports a été communiqué aux membres du conseil.
3. Pour terminer ce point d’informations, il est abordé la question des arbres communaux qui accusent un manque d’entretien. Certains sujets sont morts ou en mauvais état, d’autres qu’il faut élaguer. A partir du diagnostic qui sera établi, la collectivité engagera une intervention sur les cas urgents. Le reste sera traité dans le cadre d’un plan pluriannuel.

* M. MERCIER souhaite connaître l’entreprise qui sera désignée pour cette action.

M. de CAMAS répond qu’une mise en concurrence sera réalisée afin d’arrêter un choix.

* M. GALLAND demande s’il est possible de recourir au bénévolat pour l’évacuation des déchets verts.

M. de CAMAS approuve cette initiative d’autant que le coût d’évacuation n’est pas négligeable.

M. MONTEL signale que l’entreprise Arbrazed intervient sur la commune voisine de Bonnay et qu’il serait intéressant de connaître leurs propositions.

**Délibérations :**

1. **Renouvellement du contrat entretien des poteaux incendie par SUEZ**

M. de CAMAS indique que le contrat d’entretien des PI arrive à échéance et qu’il convient de le renouveler pour une période de 5 ans. Le coût annuel des prestations est arrêté à 6.038,15 € HT.

Aucune remarque n’étant formulée, M. le Maire met le dossier aux voix. **Il est adopté à l’unanimité.**

1. **Mise à jour du règlement des affouages**

M. MONTEL rappelle que les mesures de publicité concernant les différentes coupes ont été réalisées. Actuellement, 8 candidats se sont manifestés et poursuivront les coupes sur le lot n° 9 partiellement exploité l’année précédente. Quelques précisions mineures ont été rajoutés sur le règlement affouage. Compte tenu du départ de plusieurs garants il est nécessaire de renouveler la composition de ceux-ci. Elle est la suivante : M. Patrick HEITZMANN, M. Marcel MONTEL, M. Michel PETIT et M. Noël CURTIL. Il est rappelé que les dispositions se déclinent en un règlement ONF et un règlement intérieur propre à chaque commune. Le rapporteur ajoute qu’une visite sur site s’est déroulée en présence d’un représentant de l’ONF et que la délimitation des coupes sera effectuée en début de semaine 45.

Leur attribution sera faite par tirage au sort le 7 novembre prochain. En vue du renouvellement des boisements, il a été convenu de laisser un arbre par are (100 m²), le sujet sauvegardé ayant au moins 20 cm de diamètre.

* Mme ALLEX demande si le prix de la coupe a changé.

M. MONTEL répond qu’il est maintenu à 40 €. Malgré tout, il pense que huit affouagistes ne suffiront pas. Le rapporteur se demande s’il serait pertinent de permettre aux personnes extérieures de la commune de prendre des coupes, comme cela se passe à Salornay-sur-Guye.

M. de CAMAS appelle à la prudence car des individus pourraient en profiter pour exploiter la forêt à des fins commerciales au lieu d’un usage personnel.

* M. MONTEL ajoute que le feu en forêt est interdit sauf utilisation de confort (foyer pour les repas).
* M. GALLAND s’interroge sur la concomitance de la période des affouages avec celle de la chasse.

M. MONTEL répond que cette situation est peu probable.

Aucune autre remarque n’étant formulée, M. le Maire met le dossier aux voix. **Il est adopté à l’unanimité.**

1. **Fonds de concours 2020 pour le fonctionnement d’un équipement de voirie**

M. de CAMAS indique que dans le cadre du Fonds de Concours, la commune s’est vue attribuer une somme de 8.387 € qui seront investis pour les travaux de voirie.

Aucune question n’étant posée, M. le Maire met le dossier aux voix. **Il est adopté à l’unanimité.**

1. **Mutualisation des travaux de voirie 2021 (curage des fossés)**

M. le Maire rappelle que M. MONTEL et lui-même représentent la commune auprès du groupement de 14 collectivités qui permet de mutualiser leurs travaux de voirie. En ce qui concerne l’année 2021, aucune intervention n’est à prévoir. Toutefois, il reste à réaliser le curage des fossés pour lesquels M. RANQUE doit dresser un inventaire. En fonction du coût prévisionnel, il sera arrêté un choix prioritaire.

Aucune remarque n’étant formulée, M. le Maire met le dossier aux voix. **Il est adopté à l’unanimité.**

1. **Changement d’assurance (SMACL)**

Le contrat d’assurance couvrant la responsabilité ainsi que les sinistres occasionnés ou subis par la commune arrive à échéance. M. le Maire propose à cette occasion un changement d’assureur (SMACL) permettant de réaliser ainsi une économie de 1.200 € par an. Il est précisé que les garanties sont identiques et qu’il convient de se prononcer également sur l’option d’application d’une franchise. M. de CAMAS propose donc la souscription du contrat d’assurance sans franchise avec prise d’effet au 1er janvier 2021.

Aucune remarque n’étant formulée, M. le Maire met le dossier aux voix. **Il est adopté à l’unanimité.**

**Questions / interventions orales :**

1. M. de CAMAS souhaite faire un point sur la situation sanitaire relative à l’épidémie de coronavirus. Il rappelle les consignes élémentaires figurant dans son communiqué à la population du 29 octobre 2020. Ainsi, ont été nommés plusieurs référents dans chaque hameau (Bourg, Confrançon et Mont) dont le rôle est d’apporter une aide morale ou matérielle aux personnes isolées.
2. Mme ALLEX puis M. LEGUA-HARDEL interviennent sur le communiqué distribué en boîtes-aux-lettres le 22 octobre 2020. S’ils approuvent le point d’avancement des projets communaux à destination des habitants, ils déplorent certains propos de nature à raviver des querelles partisanes. Ils en appellent donc à une information objective et bienveillante.
3. Mme COURTOIS rapporte sa rencontre avec le major SIMON dans le cadre du dispositif « Voisins Vigilants ». La brigade couvre actuellement 42 communes mais seules 3 ont adhéré au protocole. Il serait intéressant de soutenir une telle action qui nécessite la désignation de personnes de confiance.
4. Mme LANZA souhaite qu’une information à destination des chasseurs soit réalisée pour les alerter sur la présence de promeneurs dans les bois, notamment en cette période de confinement (dans le cadre des autorisations de sortie journalière limitée à 1 heure).
5. M. MERCIER donne quelques actualités du site web de la commune. Ils invitent les conseillers qui ne l’ont pas encore fait, à transmettre leur cliché en vue de compléter le trombinoscope du conseil municipal. Par ailleurs, il est envisagé de créer un groupe « Whatsapp » en vue de rompre l’isolement notamment en cette période de confinement.

A Cortevaix, le 3 Novembre 2020

La séance est levée à 19h20. Le Maire, Aymar de CAMAS

|  |
| --- |
| **Emargements des personnes présentes :** |

|  |
| --- |
| **Remarques, observations, commentaires, … :** |